

**Réalisations et stratégie fiscale  
à court et moyen terme**

**par M. Noureddine BENSOUDA,  
Directeur Général des Impôts  
Confédération Générale des Entreprises du Maroc  
13 mars 2007**

**Monsieur le Président,**  
**Mesdames et Messieurs,**

Je vous remercie pour votre invitation

L'objectif des réformes entreprises ces dernières années est :

- d'aboutir à une fiscalité moderne et favorable à la croissance ;
- de garantir un niveau optimal de prélèvement de manière à conforter les capacités de production et de consommation des entreprises et des ménages ;
- et de modifier la répartition de la charge fiscale en vue d'améliorer l'efficacité du système fiscal. .

Pour y parvenir, il y a lieu :

- d'identifier le potentiel fiscal en vue de déterminer les champs prioritaires de mobilisation de recettes fiscales additionnelles, notamment à travers la réduction des dépenses fiscales ;
- de mettre en œuvre la technique de l'analyse risque qui permet de mieux lutter contre la fraude et l'évasion,
- de poursuivre le programme de réforme de la TVA.

S'agissant de l'identification du potentiel, cet axe verse nécessairement dans le domaine des exonérations et régimes préférentiels qui occupent une place démesurée dans le dispositif fiscal.

Les dépenses fiscales, dont le détail vous sera donné dans le cadre de l'atelier consacré à l'examen de ces dépenses, ont fait l'objet d'un travail d'inventaire, d'estimation et d'étude d'impact.

Permettez moi, toutefois, de vous rappeler que l'impact budgétaire des mesures dérogatoires évaluées en 2006 s'élève à 21,5 milliards de dirhams soit 4,3% du PIB ou près de 20% des recettes fiscales.

Ces dépenses fiscales qui bénéficient pour 60% aux entreprises et pour 22% aux ménages concernent pour 52% la taxe sur la valeur ajoutée.

Elles profitent en premier lieu aux activités immobilières, soit 3.702 millions DH représentant 17% des dépenses fiscales.

Les dépenses fiscales relatives à la provision pour investissement s'élèvent à 1.375 millions DH, soit 35% des dépenses fiscales se rapportant à l'I.S.

Les mesures additionnelles en faveur des exportations totalisent 760 millions DH en 2006 des dépenses fiscales, essentiellement en matière d'I.S.

Les régimes fiscaux préférentiels dont bénéficie la province de Tanger ont atteint 575 millions DH en 2006 provenant, en grande partie, de la réduction de l'I.S et de l'I.R de 50%.

Le secteur du tourisme a bénéficié de 233 millions DH en 2006. Ces dépenses proviennent essentiellement de la TVA ainsi que de l'exonération et de la réduction de 50% sur les bénéfices au prorata du chiffre d'affaires en devises.

Par ailleurs, au-delà de l'aspect législatif, et sur un plan administratif, le potentiel fiscal correspond à l'équivalent de recouvrement que l'administration fiscale peut obtenir si tous les assujettis et contribuables se conforment aux lois fiscales en vigueur.

L'écart avec le potentiel réel, est ce qu'on appelle « marge de fraude ». Le deuxième atelier de cette journée est consacré à cette question.

Pour l'estimation de cette marge de fraude, l'administration fiscale doit dresser une carte indiquant la localisation de la fraude, les profils, les méthodes et les instruments utilisés, ainsi que les raisons du non civisme fiscal.

La réduction de « l'écart de recouvrement » est poursuivie selon un plan d'action prévoyant notamment :

- L'intégration des tâches d'assiette et de recouvrement
- la réorganisation des procédures pour impliquer le contribuable durant tout le processus fiscal ;
- le décloisonnement des services ;
- l'introduction de la démarche de gestion du risque ;

Cette stratégie se fonde sur :

- l'utilisation optimale des solutions technologiques ;
- le développement d'une approche intégrée centrée sur le citoyen ;
- la poursuite des réformes législatives qui permettent d'élargir l'assiette et d'optimiser le recouvrement ;
- l'amélioration de la formation du personnel ;
- le renforcement des partenariats avec les organismes intervenant dans le processus de recouvrement.

Aussi, un effort particulier a été déployé ces dernières années pour mettre en œuvre un système d'information de la DGI performant.

Parmi les axes prioritaires, on trouve l'amélioration du contrôle fiscal.

Ce chantier permettra de dépasser les contraintes de procédures et de ressources, dont :

- le faible taux de rotation eu égard à l'effectif des vérificateurs ;
- l'importance du risque fiscal ;
- les insuffisances en termes d'informations disponibles sur les foyers de fraude susceptibles de faciliter les interventions de l'administration.

A ce titre, il est utile de rappeler la démarche retenue par l'Union Européenne, qui, par une directive de 1999, a incité les pays membres à adopter l'approche analyse risque pour dépasser les limites des méthodes de contrôle classiques.

L'efficacité du contrôle est visée à travers la définition du niveau du risque des dossiers à prendre en charge pour déterminer le type d'intervention.

Le niveau du risque est évalué grâce à une cotation (scoring) obtenue par l'attribution de points au sein d'une grille d'indicateurs spécifiques à chaque environnement. L'évaluation se traduit par le regroupement des contribuables en populations cibles en fonction des actions à entreprendre.

## **Mesdames et Messieurs**

Le troisième volet de notre stratégie est la réforme du système fiscal notamment celle de la taxe sur la valeur ajoutée, thème du dernier atelier de cette journée de réflexion.

Je voudrais préciser à ce sujet que la réforme de la TVA constitue un axe principal de modernisation du système fiscal et d'amélioration de son efficacité.

Les objectifs comportent :

- l'adoption d'un seuil d'assujettissement unique en harmonie avec celui de l'IR ;
- la réduction du nombre de taux ;
- la suppression progressive des exonérations.

La première étape de cette réforme a été entamée en 2005 par l'introduction de mesures d'assujettissement à la TVA de certains produits et opérations et le réaménagement des taux d'imposition.

En 2006 et 2007, d'autres réaménagements ont été introduits portant sur la structure des taux, ainsi que la suppression d'exonérations, le but étant d'assurer une plus grande efficacité de cet impôt.

Les engagements de réforme de la T.V.A sur le reste du programme (2006 – 2008) porteront sur la consolidation de cette démarche en vue de mobiliser davantage de recettes, de simplifier encore plus la structure de taux (2 taux, dans la perspective d'introduire un taux unique à moyen terme) et de réduire sensiblement les distorsions provenant notamment de l'effet « butoir ».

## **Mesdames et Messieurs**

Le choix de réforme de la TVA semble pertinent eu égard au rendement de la taxe sur la valeur ajoutée à l'intérieur qui est passé de 12,8 milliards de dirhams en 2005 à 16,7 milliards de dirhams en 2006, accusant un taux d'augmentation de 30,7 % bien plus dynamique que celui enregistré par la TVA à l'importation (13,4%).

L'impôt sur les Sociétés a connu une augmentation de 28% passant de 19,4 de dirhams à 24,8 milliards de dirhams au titre de la même période.

Les recettes de l'Impôt sur le Revenu, quand à elles, ont progressé de 4,6% passant de 22,9 milliards de dirhams en 2005 à 23,9 milliards de dirhams en 2006.

Les droits d'enregistrement ont connu un rythme d'augmentation soutenu de 13,7 % passant de 6,3 milliards de dirhams en 2005 à 7,2 milliards de dirhams en 2006.

Sur un plan global, les recettes fiscales ont enregistré un taux d'augmentation record de 18,7 % passant ainsi de 62,6 milliards de dirhams en 2005 à 74,3 milliards de dirhams en 2006.

Le taux de réalisation a été de 119,6% en 2006, contribuant ainsi à la réduction du déficit budgétaire d'un montant de 11,7 milliards de DH soit l'équivalent de 2 points du PIB.

On se demande comment les choses auraient évolué en l'absence de ce surplus de recettes par rapport aux prévisions, quant on sait que la seule facture pétrolière que l'Etat a dû prendre en charge en 2006 au titre de la compensation, s'élève à 9,64 milliards de dirhams ?

Les résultats obtenus sont le fruit d'efforts conjugués : le dynamisme de l'économie, le bon comportement des entreprises, les mesures d'élargissement d'assiette et à l'effort de l'administration.

L'on ne peut que se féliciter de cette évolution où l'on observe que :

- le nombre de déclarations d'I.S augmente de près de 10 % et celui des déclarations bénéficiaires s'accroît de 7% ;
- les produits bruts d'exploitation progressent de 15 % ;

– et les bénéfices déclarés s’améliorent de 18,3 %.

## **Mesdames et Messieurs**

L’amélioration des recettes n’est pas une fin en soi, car l’objectif est de créer une opportunité pour poursuivre le processus d’allègement et de redistribution fiscale.

La réforme du barème de l’impôt sur le revenu s’inscrit parfaitement dans ce cadre. Les modifications apportées par la loi de finances expriment la volonté de soutenir les bas et moyens revenus, contribuant ainsi à l’amélioration du pouvoir d’achat et au renforcement de l’encadrement des entreprises.

A l’amont de cette réforme, on retrouve des simulations développées en tenant compte des spécificités nationales et des comparaisons avec d’autres pays.

Le barème de l’impôt sur le revenu qui a été retenu dans le cadre de la loi de finances 2007 présente :

- un rehaussement du seuil de la tranche exonérée de 20.000 à 24.000 DH
- la modification des tranches intermédiaires et des taux correspondants ;
- l’élargissement de la tranche supérieure de 60.000 à 120.000 DH, en lui appliquant le taux de 40% ;
- et la réduction du taux marginal de 44 à 42%.

Ces modifications dans le barème engendrent un coût budgétaire estimé à 2,5 milliards de dirhams.

Ces réaménagements se traduisent par :

- l'exonération totale de 285.000 contribuables du fait du relèvement du seuil non imposable ;
- et la réduction d'impôt en faveur de tous les autres niveaux de salaire. Ainsi et à titre d'exemple, les titulaires d'un revenu de 3.458 DH bénéficieront d'une réduction d'impôt de 26,9% ;
- ceux dont le revenu est compris entre 4.150 et 12.166 DH obtiennent une réduction d'impôt variant entre 21% et 9,2% ;
- ceux dont le revenu est compris entre 13.000 et 21.333 DH vont gagner entre 8,8% et 6,9% de réduction d'impôt.

## **Mesdames et Messieurs**

L'effort au profit des revenus des personnes physiques prend en compte l'impératif d'amélioration de la répartition qui constitue un élément essentiel de la politique fiscale.

L'engagement du gouvernement dans ce domaine a été en faveur de tous. Des scénarii plus ambitieux ont été proposés, tels ceux que nous venons d'évoquer, néanmoins, ces propositions n'ont pu être retenues compte tenu des moins values dégagées difficilement supportable par le budget actuel.

Il a semblé plus approprié d'engager une réforme profonde mais progressive pour consolider cette première étape en fonction de l'évolution des résultats et des priorités.

La pérennité des recettes nous interpelle cependant sur les fragilités qui continuent à peser sur la structure des différents impôts et taxes.

La part des sociétés déficitaires ou à résultat nul dans le nombre total des sociétés soumises à l'I.S est de 64,2%.

La part des revenus salariaux dans l'I.R se stabilise au tour de 75%, les autres catégories de revenu marquant le pas.

Quand à la TVA, elle demeure handicapée par le poids des dépenses fiscales (11,2 milliards de dirhams soit 2,4 % du PIB ou 10% des recettes fiscales).

Cette liste est loin d'être exhaustive mais il s'agit des axes prioritaires d'action pour permettre au système fiscal marocain, sans renoncer à ses objectifs propres en termes de redistribution et d'investissement collectifs, d'aller de l'avant dans l'atténuation de la charge en liaison avec les progrès en matière d'élargissement d'assiette.

Je vous remercie pour votre attention.